



Mon employeur me pousse à démissionner !!!

Par **sandra**, le **15/12/2015** à **14:04**

Bonjour,
Je viens chercher quelques conseils sur ce forum car mon patron est en train de jouer avec mes nerfs depuis que je lui ai demandé une rupture à l'amiable qu'il refuse de me faire.
Je souhaite en effet partir de la société où je travaille depuis 5 ans (société dont j'ai aidé mon patron à monter il y a 5 ans.... après qu'il m'est débauché de notre ancienne boîte!)
A ce jour, je souhaite ouvrir ma propre société mais mon patron ne veut pas me laisser partir (bien sûr je suis son meilleur vendeur !!!)
Je ne souhaite pas démissionner car j'ai besoin pour monter ma boîte de l'ACCREDITATION, qui n'est pas attribuée si on démissionne.
Ces derniers jours mon patron joue avec mes nerfs, par exemple hier, il me refuse la voiture de fonction dont je me sers tous les jours, donc impossible de faire de la clientèle et ce jour, je me pointe à l'agence, je trouve tout fermé, portail volets, et personne n'est là, et bien sûr toujours pas ma voiture société.
Que puis-je faire face à ça, je me retrouve sans moyen de travailler et étant payé à la commission, j'ai bien peur de mon prochain salaire !!!
Merci à tous de vos conseils

Par **morobar**, le **15/12/2015** à **17:50**

Bonjour,
L'accréditation peut être attribuée aux demandeurs d'emploi non indemnisés s'ils totalisent 6 mois d'inscription à Pôle-emploi.
Ne confondez pas voiture de fonction et voiture de service.
C'est l'un ou l'autre, et ce n'est pas du tout la même chose.
L'employeur est en droit de refuser la conclusion d'une rupture conventionnelle.
Vous n'aurez donc d'autre choix que :
* continuer à travailler
* démissionner
* démissionner sous intitulé prise d'acte, mais cela implique la saisine simultanée du conseil des prud'hommes et invoquant des manquements graves de l'employeur à votre égard : absence de fourniture de travail impactant votre rémunération.
Mais cela ne résout pas votre problème d'ACCREDITATION.